RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: E711C0FD-9772-413B-9E20-8236F651BC09

EURL 8Cube
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €
Siège social: 252 Route de Vauguières, 34000 Montpellier
981 864 317 Montepellier

PROCÈS VERBAL DE LA DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
PRISES PAR ACTE SOUS SEING-PRIVÉ EN DATE DU 30/01/2025

LES SOUSSIGNÉS :

- **Monsieur Léo PONS**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]

Propriétaire de l'intégralité du capital et des droits de vote de la société EURL 8Cube Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 € dont le Siège social est situé 252 Route de Vauguières, 34000 Montpellier, 981 864 317 Montepellier (la "**Société**"),

Les Associés ont pris les décisions portant sur :

- Le transfert de siège social de la Société et modification corrélative des statuts ;
- Le pouvoir pour accomplir les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Transfert de siège social de la Société et modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société actuellement situé 252 Route de Vauguières, 34000 Montpellier, Paris au [redacted] et de modifier en conséquence l'article 4 (Siège social) des statuts comme suit :

« **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

Le siège social est situé [redacted]

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Président ou en tout autre lieu par décision collective des associés.
Le Président et le directeur général sont en charge de la modification corrélative des statuts »

au lieu de :

Docusign Envelope ID: E711C0FD-9772-413B-9E20-8236F651BC09

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL
Le siège social est situé 252 Route de Vauguières, 34000 Montpellier

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Président ou en tout autre lieu par décision collective des associés.
Le Président et le directeur général sont en charge de la modification corrélative des statuts *»*

Cette décision est adoptée par la majorité des associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Pouvoir pour accomplir les formalités

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette décision est adoptée par la majorité des associés.

Fait le 30/01/2025,

Léo Pons

DocuSigned by:
[redacted]
BC004AB6D4914C3...